



## PRÉFET DU MORBIHAN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale au titre de l'article L181-1-1° du code de l'environnement présentée par le syndicat de l'eau du Morbihan en vue du projet d'aménagement du système de production d'eau potable de Toultreincq à Gourin aura lieu en mairie de Gourin (siège de l'enquête), Langonnet (56) et Tréogan (22) pendant une durée de 32 jours consécutifs, du 15 mars 2022 à 9h au 15 avril 2022 à 17h.

Le dossier soumis à enquête publique contient les documents suivants :

- l'arrêté d'ouverture d'enquête
- 1 dossier produit par le bureau d'études SAFEGE
- l'avis de la CLE du SAGE Ellé Isole Laïta du 22 juin 2021 et de la CLE du SAGE Aulne du 13 juillet 2021 ;
- l'avis de la MRAe de Bretagne du 14 septembre 2021
- le mémoire en réponse à l'avis de la MRAe

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier et à partir d'un poste informatique en mairies de Gourin, Langonnet et Tréogan aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celle-ci. Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan ([www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)).

Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès du syndicat de l'Eau du Morbihan - téléphone 02 97 47 91 39 - courriel [contact@eaudumorbihan.fr](mailto:contact@eaudumorbihan.fr).

M. Jean-Luc Boulvert est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Rennes. Il se tiendra à la disposition des personnes intéressées pour recueillir leurs observations orales ou écrites au cours des permanences suivantes en mairie de Gourin :

le mardi 15 mars 2022 de 9h à 12h  
le mercredi 23 mars 2022 de 14h à 17h  
le jeudi 7 avril 2022 de 9h à 12h  
le vendredi 15 avril 2022 de 14h à 17h

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet en mairies de Gourin, Langonnet et Tréogan. Celles-ci pourront être adressées par correspondance ou par courriel au commissaire enquêteur en mairie de Gourin ou sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <http://UTEPToultreincqGourin.enquetepublique.net>, pendant toute la durée de l'enquête. Ces courriers et courriels seront annexés au registre d'enquête du siège de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance à la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan et en mairie de Gourin, Langonnet et Tréogan du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'Etat dans le Morbihan ([www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation environnementale, assortie de prescriptions, délivrée par le préfet du Morbihan, ou un refus.